

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-365 du 29 décembre 1979

portant nomination et promotion
à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin -

Le Président de la République
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- Sur proposition du Camarade Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Décembre 1979.

D E C R E T E :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, au Grade d'Officier dans l'Ordre National du Bénin; pour les éminents services rendus à la République Populaire du Bénin, pour prendre rang du 19 Décembre 1979 :

- Monsieur Louis Marceau
- Conseiller Technique Spécial
 - Coordonnateur International du Projet Ben-75006
 - Expert de l'UNESCO en République Populaire du Bénin.

...../.....

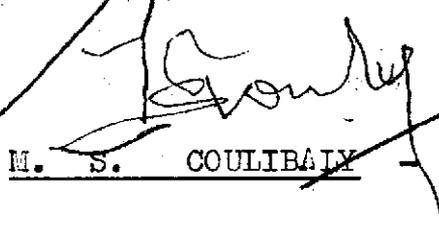
Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1979

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU -

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.,



M. S. COULIBALY -

Ampliations : FR 8, CC/TREB 4, CNR 4, Ministères 15, Gde.Chanc. 20
CS 4, SGG 4, IGE 4, Procureur GI 4, EMG/FAP 6, CAB/MIL 4, DFE 2
INSAE 2, DCCT 1, SFD 1, ONEPI 2, JOREB 2, Intéressé 1. -